



Atelier « politiques locales de l'habitat » – connaissance des marchés du logement

La mise en œuvre des observatoires de l'habitat et du foncier

5 juin 2025

Synthèse

1. Contexte et présentation de l'atelier

Les ateliers du Comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) sont des lieux d'échange, d'information, de veille, de partage d'expériences, organisés pour contribuer à la montée en compétence des acteurs locaux de l'habitat.

La loi dite « Climat & Résilience » de 2021 prévoit la mise en œuvre, par les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) dotés d'un programme local de l'habitat (PLH), d'un observatoire de l'habitat et du foncier (OHF). Cet OHF doit être mis en place au plus tard trois ans après que le PLH a été rendu exécutoire.

Cadre législatif et réglementaire sur les observatoires de l'habitat et du foncier

Article 205 de la loi n°2021-1104 du 22/08/2021	Décret n°2022-1309 du 12/10/2022 relatif aux observatoires de l'habitat et du foncier
Article L.302-1 III du CCH ¹ Article L.132-6 du CU ²	Article R.302-1-4 du CCH

En 2024, afin de savoir où en étaient les EPCI d'Auvergne-Rhône-Alpes concernés dans la mise en œuvre de leurs OHF, une enquête a été menée par la DREAL³ auprès de ces derniers. Celle-ci a également permis d'identifier les besoins des territoires en matière d'appui au déploiement de leur observatoire. À la suite de cette enquête, un nouveau cycle d'ateliers s'ouvre afin d'accompagner les territoires dans la structuration de leurs OHF.

L'objectif de ce premier atelier a été de partager les différents choix possibles pour organiser et faire fonctionner un OHF au travers de retours d'expériences d'EPCI illustrant différentes situations territoriales. Cet atelier a été conçu comme un temps de capitalisation et d'échanges entre EPCI, qu'ils soient très avancés ou non dans la mise en œuvre de leur observatoire. Sa première partie a consisté en un rappel du cadre juridique par la DREAL et à une présentation par Urba4, réseau des agences d'urbanisme en Auvergne-Rhône-Alpes, des principales conclusions de l'enquête. La seconde partie a été consacrée aux retours d'expérience de territoires engagés dans une démarche d'OHF. Ces présentations se voulaient représentatives d'une grande diversité de situations : observatoires externalisés avec appui d'une Agence départementale d'information sur le logement (Adil), d'une agence d'urbanisme, et/ou d'un bureau d'études privé, observatoires « hybrides » mobilisant des ressources internes à la collectivité et un appui externe, observatoire internalisé au sein des services de la collectivité.

Le support des présentations et l'enregistrement de l'atelier sont disponibles sur le [site internet de la DREAL](#).

2. Retours d'expérience des territoires

2.1 Communauté de communes Le Grésivaudan – apports théoriques et présentation d'un OHF « hybride » – Yana Salleyrettes

L'intervention s'est appuyée sur un diaporama décrivant de façon pédagogique les différentes étapes de la réflexion à mener pour les phases de montage, de structuration, et de mise en œuvre d'un OHF à partir de l'expérience de la CC Le Grésivaudan, À terme, elle envisage d'ailleurs de réaliser un support plus complet qui pourrait être mis à disposition et partagé avec les territoires intéressés.

Avec plus de 100 000 habitants pour 43 communes, la CC Le Grésivaudan est la communauté de communes la plus peuplée de France, mais sa commune la plus importante comptant moins de 10 000 habitants, elle n'est pas dans l'obligation de mettre en œuvre un PLH. La collectivité a néanmoins élaboré un nouveau PLH volontaire, validé pour la période 2024-2029, et dispose d'un poste de chargé-e de mission PLH et observatoire. Yana Salleyrettes estime actuellement sa charge de travail sur l'OHF à 50 % de son activité (coordination interne, collecte, traitement, et analyse des données, cartographie et SIG...), le reste étant consacré aux autres actions du PLH. Une réflexion est toutefois en cours pour développer l'observation sur davantage de thématiques : à terme, le mi-temps sur l'OHF pourrait être dédié au pilotage de l'ensemble des observatoires de la collectivité.

La CC Le Grésivaudan dispose également d'un certain nombre de « jours Agence d'urbanisme de la région grenobloise (AURG) » dédiés au PLH, permettant ce fonctionnement « hybride » de l'OHF pour partie internalisé et pour partie externalisé : de fait, l'AURG coanime un certain nombre d'événements et plusieurs de ses travaux ont directement permis d'alimenter la réflexion de la collectivité, notamment sur l'analyse des gisements fonciers⁴. L'AURG a également été mobilisée pour son analyse technique sa capacité d'expertise en matière de tableaux d'indicateurs.

Concernant les indicateurs, il est précisé que l'observation des marchés (immobiliers et fonciers) est réalisée par l'Observatoire foncier partenarial en Isère (OFPI), créé par le Conseil départemental et Grenoble Alpes Métropole, et animé par l'AURG. Pour la connaissance des loyers, la CC Le Grésivaudan est en partie couverte par l'observatoire local des loyers (OLL) de la région grenobloise, également animé par l'AURG. En complément, la collectivité mobilise la carte des loyers produite par l'Anil pour le parc privé, et le fichier RPLS pour le parc social. Les logements en bail réel solidaire (BRS) ne sont pas observés pour l'instant. Les indicateurs fonciers sont ceux listés dans le Code de la construction et de l'habitation, notamment la production de logements en extension, et la densification. Pour le potentiel de surélévation, la collectivité envisage de solliciter l'appui de l'AURG.

La structuration de l'OHF étant récente, cet observatoire n'a pas encore produit de publications et il lui reste notamment à définir les 10 indicateurs « clés » de pilotage. Les productions vont se lancer à partir de la fin de cette année. En tout état de cause et pour conclure, la collectivité recommande aux autres territoires de « se lancer et de ne pas avoir peur de travailler tout ou partie en interne ».

4 Cette étude initiale est mise à jour par la CC Le Grésivaudan lors de ses rencontres annuelles avec les communes : vérification des gisements qui passent en projets ou à l'inverse abandonnés, des projets qui sont achevés, identification des nouveaux projets, de façon à actualiser l'analyse et de suivre la production de logements.

2.2. Terre Valserhône l'Interco - OHF en partie « externalisé » avec l'appui d'une Adil – Matthieu Lasvènes

Suite à la création de la commune nouvelle de Valserhône issue de la fusion de Bellegarde-sur-Valserine et de deux autres communes limitrophes, Terre Valserhône l'Interco (TVI) est la dénomination depuis 2024 de la Communauté de communes du Pays Bellegardien créée en 2002. Malgré la rapide désindustrialisation de la commune centre et la présence de quelques friches et immeubles dégradés, le territoire est situé dans un bassin attractif en plein essor économique, au sein de l'agglomération transfrontalière du Grand Genève.

Le PLUi-H volontaire est exécutoire depuis 2022, et une étude pré-opérationnelle d'opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement (OPAH-RU) vient d'être lancée. L'observation est portée au sein de TVI par Matthieu Lasvènes, chargé de mission habitat et chef de projet petites villes de demain, en lien avec ses collègues pour les sujets du foncier. En outre, depuis l'adoption du PLUi-H, les élus ont souhaité adhérer à l'Observatoire départemental de l'habitat et du logement.

Dans l'Ain, le conseil départemental, les services de l'État et plusieurs EPCI ont eu la volonté de travailler ensemble, avec pour objectif de mutualiser les compétences humaines et de réduire les coûts. L'étude de préfiguration de l'observatoire a été financée par la Direction départementale des territoires. Actuellement, le conseil départemental et 11 des 14 EPCI de l'Ain adhèrent à l'observatoire créé en 2020/2021 et porté par l'Adil, association reconnue par ailleurs pour la qualité de ses conseils juridiques. L'observatoire s'avère également complémentaire avec ses autres missions (lutte contre l'habitat indigne, prévention des expulsions...).

Au sein de l'Adil, l'observatoire représente trois postes de chargé·es d'études à temps plein, et mobilise également une assistante à temps partiel et la directrice de l'association. L'observatoire est doté d'un comité de pilotage réuni annuellement, et d'un comité technique (2 réunions par an). Une moitié des coûts de l'observatoire est supportée par le conseil départemental, l'autre par les EPCI (montant forfaitaire + part par habitant), le conseil départemental « centralisant » les contributions financières des EPCI et les reversant à l'Adil. Ce cadre financier et juridique est formalisé par des conventions pluriannuelles. À titre d'information, le coût annuel pour TVI (22 000 habitants) s'élève à 5 000 €.

Les productions de l'observatoire ne se limitent pas au logement, et traitent aussi de thématiques connexes comme la démographie, la mobilité, les données socio-économiques, etc. Elles prennent différentes formes :

- des « cahiers départementaux » accompagnés de focus par EPCI, qui analysent des tendances dans une logique de veille, dont les thèmes sont définis en comité de pilotage annuel de l'observatoire (2 à 3 cahiers par an) ;
- des études thématiques départementales permettant d'approcher les enjeux globaux, explorant des sources et/ou des méthodologies nouvelles ou particulières, des comparaisons d'initiatives : copropriétés, logements vacants, logements communaux... ;
- pour l'observation plus locale, des portraits de territoire multi-thématiques à l'échelle d'un seul EPCI peuvent être réalisés à la demande, ainsi que des tableaux de bord et des extractions de données spécifiques. Cela permet à l'EPCI de suivre sa politique de l'habitat (par exemple, pour TVI, le bilan à mi-parcours du PLH) ;
- des études thématiques locales. Dans le cas de TVI, l'observatoire a produit une analyse des logements vacants depuis de plus de 2 ans. En fonction de la disponibilité des données, les analyses peuvent être réalisées à l'échelle de l'EPCI, des communes, à l'infra-communal (IRIS...).

Seule une partie du volet « foncier » de l’OHF est traitée par l’Adil : marchés immobiliers et fonciers. Les autres thématiques définies par le CCH sortant des compétences « métier » de l’Adil, il revient donc à TVI de s’organiser pour répondre à ses obligations. Actuellement, la collectivité n’a pas envisagé de partenariat externe sur le sujet, et mène l’essentiel du travail en interne. Le service aménagement a produit le bilan triennal de l’artificialisation. Lors de l’élaboration du PLUi-H, le recensement du foncier a été réalisé, ce qui a ensuite permis de définir une stratégie foncière qui s’est traduite dans le zonage (OAP, zones à urbaniser...). L’analyse des déclarations d’intention d’aliéner (DIA) est réalisée par la « maison de l’urbanisme », tandis que l’inventaire des zones d’activités économiques (ZAE) a été en partie mené par le service Économie, qui a également mandaté un prestataire pour une étude sur les potentialités d’acquisition du foncier économique. La partie foncière de l’observatoire n’est donc pas absente mais reste à améliorer, et des outils se mettent en place petit à petit au sein de chacun des différents services.

Après cette présentation d’un autre mode de fonctionnement « hybride » (avec notamment une grande part de l’observation de l’habitat réalisée par l’Adil, et l’observation du foncier qui débute et plutôt réalisée en interne), la collectivité recommande aux EPCI de petite taille et aux moyens limités de prendre l’attache de leur DDT et/ou des services du conseil départemental pour examiner la possibilité de mutualiser certaines dimensions de l’observation.

2.3. Communauté de Commune Cœur de Chartreuse (4C) – OHF en partie « externalisé » avec l’appui d’une agence d’urbanisme – Thomas Lepetit-Colin

La Communauté de communes Cœur de Chartreuse (4C) est un petit EPCI dynamique couvrant en grande partie le territoire du Parc naturel régional de Chartreuse. Sa proximité des agglomérations de Chambéry, de Grenoble, et de Voiron produit notamment d’importants mouvements pendulaires.

La 4C a élaboré un PLUi-H valant Schéma de cohérence territoriale, approuvé en 2020. Au sein de la collectivité, deux personnes travaillent sur le volet urbanisme (instruction des autorisations d’urbanisme) et le volet planification de l’habitat. Compte tenu de la vacance d’environ un an et demi sur ce poste, le sujet de l’observation a dû être un peu mis en attente, et est encore en partie en réflexion sur le territoire.

L’EPCI a envisagé d’être accompagné par un·e stagiaire pour structurer son observation, et a diffusé fin 2024 puis début 2025 une offre de stage, qui n’a pas abouti⁵. L’OHF constitue donc actuellement une action s’ajoutant à la liste déjà importante des tâches du chargé de mission, et le temps qu’il peut y consacrer est limité. En outre, la question financière est prégnante : pour une collectivité d’assez petite taille, la 4C bénéficie d’un nombre assez conséquent de « jours AURG », mais cette agence l’accompagne aussi sur d’autres sujets dont le ZAN (nb : qui peut constituer une porte d’entrée pour l’observation foncière) mais aussi l’évolution des documents d’urbanisme. Le budget et le temps AURG n’étant pas extensibles, les sujets doivent être priorisés, de sorte que la 4C doit recomposer chaque année la liste des actions qui peuvent être externalisées.

Un des axes de la proposition de stage portait sur l’enjeu de la structuration des données, beaucoup d’entre elles étant déjà accessibles : l’OFPI, auquel adhère la 4C, apporte des données au niveau départemental ; l’observatoire départemental de l’habitat porté par le conseil départemental fournit également un accompagnement, avec des données sur l’ensemble des communes du territoire (y compris sur la partie savoyarde de la 4C) ; l’EPF de la Savoie apporte aussi des données issues de l’application « Mieux connaître pour mieux agir » (MCMA). En première étape, Il apparaît donc nécessaire de mettre à plat l’ensemble de ces éléments, d’identifier les besoins non couverts et les manques, mais aussi de voir comment actualiser ces données, en particulier dans le système d’information territoriale mis à disposition par le PNR. La 4C ne disposant pas de l’ensemble des ressources techniques en interne, elle a un besoin d’externaliser, tenant compte des différents partenariats (y compris financiers), qui ont aussi la particularité de se situer dans deux départements

⁵ Dans la discussion, il est soulevé le fait qu’il est probablement plus facile pour un stagiaire d’intégrer un observatoire déjà en place que de participer à sa construction.

différents. L'objectif est de trouver une méthodologie adaptée et de la partager avec les élus avant les prochaines échéances électorales, de façon à pouvoir avancer sur l'année 2026. En réponse à la question de la mobilisation des élus sur l'OHF, Thomas Lepetit-Collin rappelle que ce territoire disposant d'un PLUi-H, il a l'obligation de réaliser des bilans : le suivi est donc non seulement nécessaire mais obligatoire. Au-delà, il convient de montrer que l'observatoire est un bon outil sur nombreux sujets avec de forts enjeux, notamment du fait de la valeur de SCoT du PLUi-H. D'ailleurs, son Programme d'orientation et d'action (POA) est assez ambitieux sur la thématique de l'habitat, et la mise en place de l'observatoire est l'une de ses 18 actions. Ce POA sera à redéfinir en 2026, et l'observatoire restera un axe fort de la partie « suivi et animation du PLH ».

2.4. Communauté d'agglomération Villefranche Beaujolais Saône – OHF « externalisé » avec l'appui d'un bureau d'études privé – Nevil Choffat

La Communauté d'agglomération Villefranche Beaujolais Saône (CAVBS), située dans le Rhône, au nord de Lyon, s'est engagée dans une démarche de PLUi-H qui sera approuvée en septembre 2025, ce qui va l'obliger à mettre en œuvre un OHF.

La collectivité disposait d'un observatoire de l'habitat depuis 2014, déjà monté par un bureau d'études, avec la volonté d'en assurer le suivi en interne, mais qui a été abandonné entre 2018 et 2023. La démarche a été reprise en 2024, pour une mise en œuvre effective de l'observatoire en 2025. Pour ce faire, la collectivité s'est questionnée sur les compétences dont elle disposait en interne. En raison d'un manque de moyens humains tant pour assurer la conception que la gestion de l'observatoire, elle a fait le choix de recourir à un bureau d'études. L'objectif était de définir un nombre d'indicateurs limités et « parlants », permettant d'alimenter les comités de pilotage avec les élus, de servir en transversalité aux différents services, et d'aider au suivi et à l'évaluation du PLUi-H.

La prestation confiée au bureau d'études HTC dans le cadre d'un marché public d'une durée de 4 ans porte sur le montage et l'animation de l'OHF, l'objectif à terme étant d'internaliser l'observatoire (en 2028). La solution technique actuellement retenue est la production par le prestataire d'une macro Excel en VBA, qui génère des fiches (à l'échelle de l'agglomération, par communes, ou d'autres découpages ou regroupements). Le budget alloué à la prestation s'élève à 90 000 € sur la durée du marché, dont 40 000 € pour la première année (incluant la création de l'outil informatique et l'accompagnement à la mise en place de l'OHF), qui n'ont pas été entièrement consommés⁶. Les coûts des années suivantes sont estimés entre 10 000 et 18 000 €/an, comprenant l'actualisation des données et les comités de pilotages et techniques. Par ailleurs, la mission du bureau d'études comprend un volet dédié à la formation des agents de la collectivité, incluant un guide de formation, les tableaux de bord et les modalités de mises à jour (À quel moment aller chercher la donnée ? Où la récupérer ?). En parallèle, la CAVBS mobilise actuellement des moyens essentiellement au sein du service habitat qui pilote la démarche, mais aussi du service en charge du foncier et de celui en charge du système d'information géographique (SIG – qui apporte un appui technique), correspondant à un peu plus de 0,1 équivalent temps plein. L'internalisation devrait être possible avec le renforcement des compétences en analyse de données du service SIG, et notamment la migration de la macro Excel vers une macro SIG plus générale permettant un meilleur partage et une plus grande diffusion de l'information. Cette internalisation amènera une augmentation de la charge du travail du service SIG. De plus, la collectivité mène actuellement une réflexion pour savoir s'il pourrait être nécessaire de recruter un stagiaire, un alternant, voire une personne dédiée, pour traiter la question des observatoires (pas uniquement l'OHF, mais l'ensemble des besoins : mobilité, QPV...). Nevil Choffat relève toutefois une limite du recours à une prestation externalisée avec un bureau d'études : les demandes de modification et/ou l'ajout de nouveaux indicateurs sont contraints par le marché qui a été conclu. Ces évolutions, si elles sont possibles, peuvent nécessiter un délai important.

Par ailleurs, en termes de contenu, la CAVBS a surtout développé le volet habitat de l'observatoire, qui compte actuellement très peu d'indicateurs fonciers. Ce volet est encore en cours de développement

⁶ Plutôt 20 000 € du fait d'un glissement dans le temps (début de la mission en 2024 et finalisation de l'outil en 2025)

avec l'élaboration du plan d'action foncier piloté par le service en charge du foncier, et qui fournira des indicateurs complémentaires à intégrer dans l'OHF. Il est souligné la volonté de transversalité de la collectivité, qui a choisi de mettre en œuvre un document unique, le PLUi-H. De même, dans son organisation, l'urbanisme, l'application du droit des sols, et l'habitat sont regroupés dans une même direction ; on peut notamment citer à titre d'exemple de collaboration le fait que le service habitat a réalisé quelques entretiens avec le bureau d'études en charge du plan d'action foncier.

Enfin, en termes d'animation, la CAVBS assure le partage des travaux de l'observatoire à l'ensemble des communes en comité de pilotage et sur demande, avec l'enjeu de les « embarquer » et de leur faire partager les travaux de l'observatoire.

2.5. Communauté d'agglomération Roannais Agglomération – OHF « internalisé » – Julien Breillot et Guillaume Castella

Située dans la Loire entre Saint-Étienne au sud et Clermont-Ferrand à l'ouest, Roanne agglomération a été créée en 2013 à l'issue de la fusion de la CA Grand Roanne agglomération et de 5 autres EPCI. Son PLH est exécutoire depuis début 2025.

Historiquement, l'observation de l'habitat a été portée à l'initiative du syndicat mixte Roannais Pays de Rhône-Alpes sur le périmètre de l'arrondissement de Roanne, avec un financement par le conseil régional Rhône-Alpes (notamment via un contrat de développement durable Rhône-Alpes). À l'époque, il s'agissait d'une part de répondre à l'obligation de Grand Roanne agglomération de mettre en place un observatoire de l'habitat et d'autre part de mutualiser les données avec 9 autres EPCI engagés dans la démarche. Avec l'arrêt de ces financements, les petits EPCI, disposant de moyens limités, ont arrêté cet observatoire mutualisé, tandis que la CA, du fait de son obligation de disposer d'un observatoire en lien avec le PLH, a repris l'observation en interne. Actuellement, l'observation n'est pas véritablement formalisée mais est utilisée pour les bilans des précédents PLH et l'élaboration de l'actuel PLH.

L'observatoire est donc totalement internalisé, avec un copilotage entre le service habitat et le service observatoire et analyse territoriale (anciennement service SIG). Le service économie est également associé. Cette organisation en interservices a également été privilégiée dans la mesure où l'EPCI ne peut pas allouer un mi-temps ou plus à l'observation de l'habitat. La collectivité n'a pas mené de démarche globale d'identification de l'ensemble des indicateurs, et a choisi de privilégier la construction de ceux-ci en fonction des besoins des services. À titre d'exemple, dans le précédent PLH, un enjeu important était le suivi de la production de logements, réalisé par l'intermédiaire du SCoT en interrogeant annuellement les communes, et désormais avec sitadel en intégrant la dimension parcellaire et la question de la consommation d'espace. En outre, la collectivité constate qu'un grand nombre de données et d'indicateurs sont disponibles en opendata : il s'agit donc, en mobilisant ses compétences internes en matière d'analyse territoriale, de privilégier ceux qui sont les plus pertinents et dont la pérennité est assurée d'une année sur l'autre. La collectivité s'est également appuyée sur la dynamique dans la Loire de l'outil Imope développé par la société U.r.b.s. issue de l'École nationale supérieure des Mines de Saint-Étienne.

Au départ, l'observatoire a donc uniquement porté sur les thématiques habitat, avec la question centrale du suivi de la production de logements, mais la collectivité prend progressivement en compte les enjeux fonciers, et plus particulièrement la question de la consommation foncière. À titre d'exemple, une étude des gisements fonciers menée avec l'EPORA a permis de définir une notion d'enveloppe bâtie identique pour toutes les communes, qui peut être suivie dans le temps. Au final, à défaut de « livrables OHF », la collectivité dispose donc d'un certain nombre d'informations qu'elle s'attache à suivre, et s'est organisée pour que ce soit reproductible annuellement. En outre, elle a aussi confié au bureau d'études Ithéa Conseil la production annuelle des fiches « communicantes » sur une douzaine de thèmes (économie, petite enfance, environnement, logement...), mises à disposition de chaque commune, avec le périmètre de l'agglomération et des comparaisons sur des territoires de référence (département, région) et similaires.

3. Conclusion

Les OHF ont initialement surtout été développés sur le volet habitat, notamment en raison d'une pratique plus ancienne d'observation de cette thématique dans les intercommunalités concernées – généralement, bien antérieure à l'obligation de mise en œuvre d'un OHF. Le volet foncier pose davantage de questions, notamment : Quels indicateurs retenir, et comment mobiliser les données sur ce volet de l'observation ? Les témoignages font transparaître des difficultés et interrogations quant à la mise en œuvre d'un OHF, notamment du fait d'un manque de moyens (humains, financiers, temps). Cela est d'autant mis en avant que les plus petits EPCI manquent de compétences en interne pour déployer cet outil. Actuellement, peu de collectivités semblent avoir la capacité de mener les chantiers d'observation dans leur globalité et par leurs propres moyens. La plupart des territoires ont donc fait le choix d'avoir recours à un appui externe, que ce soit pour la préfiguration de leur observatoire, la gestion des données, leur analyse, ou encore l'animation du dispositif. Ces appuis externes passent par différentes structures, dont les principales sont les agences d'urbanisme, les Adil et les bureaux d'études privés – les Adil étant souvent orientées sur le seul volet habitat de l'OHF. Quant aux bureaux d'études privés, les interventions ont mis en lumière les contraintes liées aux marchés passés notamment pour actualiser les indicateurs ou les faire évoluer. D'autres partenaires comme les conseils départementaux ou les EPF peuvent également être mobilisés.

Les différentes formes d'OHF : quels atouts ? quelles limites ?

Tableau réalisé par Yana Salleyrettes (CC Le Grésivaudan) complété par Urba4

OHF « internalisé »	OHF « externalisé »	OHF « hybride »
Atouts – maîtrise par l'EPCI de l'intégralité du processus d'observation – coût financier réduit (pas de prestation)	Atouts – gain de temps pour les services grâce au recours à un prestataire – pallie le manque de compétences en interne	Atouts – cumul des avantages des 2 modèles précédents : plus grande maîtrise de l'observatoire, coûts moindres (en € et en moyens humains), appui d'experts, permet la complémentarité des thématiques...
Limites – pas de retours d'expertise extérieure (dépend des compétences présentes dans les services) – nécessite d'avoir les compétences en interne au sein de l'EPCI (traitements et analyses de la données, SIG, animation...) – budget temps élevé (nécessite un poste en partie dédié)	Limites – coût financier élevé (notamment si recours à un bureau d'études) – types d'expertises variables qui dépendent des prestataires (par ex, Adil orientée uniquement sur le volet habitat) – question des marges de manœuvre pour faire évoluer l'outil	Limites – maîtrise partielle du processus d'observation par l'EPCI (une partie est déléguée)
Exemple <i>CA Roannais Agglo → habitat principalement</i>	Exemple <i>CA Villefranche Beaujolais Saône (BE privé) et CC Terre Valserrhône l'Interco (Adil) → habitat principalement</i> <i>CC Cœur de Chartreuse (AURG) → habitat + foncier</i>	Exemple <i>CC Le Grésivaudan (service PLH + AURG) → habitat + foncier</i>

La Dreal et le réseau Urba4 remercient l'ensemble des intervenant·es pour leurs témoignages et pour avoir partagé leurs réflexions et leurs outils. Sont également remercié·es les participant·es pour leur écoute active et leurs nombreuses questions qui ont alimenté l'atelier. Une 2^e atelier sera proposé à l'automne 2025 pour échanger sur la gouvernance des OHF et la valorisation de leurs productions.

Annexe : liste des inscrits à l'atelier

Nom	Prénom	Structure	Nom	Prénom	Structure
LARTIGE	David	Clermont Auvergne Métropole	BARATIER	Léo	CC Ambert Livradois Forez
PIGET	Emmanuelle	Clermont Auvergne Métropole	CHANTEGREL	Élodie	CC Ambert Livradois Forez
SALOMON	Stéphanie	Grenoble Alpes Métropole	EGON	Axelle	CC Arve et Salève
ESSENGUE DOOH	Marie-Hélène	Métropole de Lyon	BAYLE	Sandrine	CC Bièvre Isère Communauté
ABED RELAM	Mamar	Saint-Étienne Métropole	MARREL	Émerick	CC Bièvre Isère Communauté
CHATAIN	Alexis	Saint-Étienne Métropole	LEMMET	Claire	CC Chavanon Combrailles et Volcans
FARROW	Pascal	Saint-Étienne Métropole	DETURCHE	Robin	CC Cluses Arve et Montagnes
FERNANDEZ MADRID	Marie	CA Agglo Pays d'Issoire	LEPETIT-COLLIN	Thomas	CC Cœur de Chartreuse
MOLINES	Coralie	CA Agglo Pays d'Issoire	BOURGOIN	Marielle	CC Cœur de Maurienne Arvan
CHAMOSSET	Marie	CA Annemasse Agglo	MARQUER	Lucie	CC Cœur de Tarentaise
CROZE	Christine	CA Annonay Rhône Agglo	DOMBES	Séverine	CC Coll'In Communauté
GEORGE	Mathilde	CA Annonay Rhône Agglo	KALI	Aziz	CC des Balcons du Dauphiné
BRUN	Émilie	CA Arlysère	LABRE	Élisa	CC des Vallées de Thônes
PRIOUX	Romain	CA Arlysère	LELONGE	Gaspard	CC Dieulefit - Bourdeaux
LOURS	Laura	CA Aurillac Agglomération	SALIBA	Pierre	CC du Genevois
MAYOUD	Teddy	CA Communauté de l'Ouest Rhodanien	GRUNCHEC	Camille	CC du Pays Mornantais
MAXIT	Élie	CA du bassin de Bourg-en-Bresse	ROCHE	Frédéric	CC du Pilat Rhodanien
DALGON	Nathalie	CA du Pays Voironnais	YILDIRIM	Tugba	CC du Pilat Rhodanien
MOLLET	Michaël	CA du Pays Voironnais	FÉDOLLIÈRE	Jessia	CC Du Rhône aux Gorges de l'Ardèche
BAY	Jérôme	CA du Puy-en-Velay	PEREZ	Camille	CC du Val de Drôme en Biovallée
DUCROZET	Lætitia	CA Grand Bourg Agglomération	NONY	Marie-Pierre	CC Entre Bièvre et Rhône
COVEZ	Mélissa	CA Grand Lac Agglomération	ARNOULD	Jérémy	CC Entre Dore et Allier
JACOUD	Céline	CA Haut Bugey Agglomération	ROBERT	Émilie	CC Fier et Usses
CORDIER	Daphné	CA Haut-Bugey Agglomération	MALAVAUD	Christophe	CC Forez-Est
DOMERGUE	Christine	CA Loire Forez Agglomération	SALLEYRETTES	Yana	CC Le Grésivaudan
OURY	Sandra	CA Loire Forez Agglomération	CAUSIN	Mathilde	CC Massif du Sancy
CHANTELAT	Nadia	CA Montélimar Agglomération	MONIOTTE	Isabelle	CC Miribel et Plateau
COGE	Benjamin	CA Montélimar Agglomération	COLIN	Johann	CC Mond'Arverne Communauté
LANTHEAUME	Nelly	CA Montélimar Agglomération	FONTAINE	Marie	CC Mond'Arverne Communauté
BRAZY	Lydie-Anne	CA Moulins Communauté	LAUMAIN	Anthony	CC Mond'Arverne Communauté
BERNARDIN	Audrey	CA Porte de l'Isère	DEGRAIX	Émilie	CC Monts du Pilat
MALOUANI	Marlène	CA Privas Centre Ardèche	TEISSIER	Marion	CC Pays d'Évian et Vallée d'Abondance
BA	Abdoulaye	CA Riom Limagne et Volcans	TRY	Guillaume	CC Pays de L'Arbresle
TEIL	Aurélie	CA Riom Limagne et Volcans	LEDIEU	Chloé	CC Pays de Saint-Éloy
BREILLOT	Julien	CA Roannais Agglomération	BAZIN	Martine	CC Pays du Mont-Blanc
CASTELLA	Guillaume	CA Roannais Agglomération	BAILLY	Anne-Cécile	CC Porte de DrômArdèche
CHEVRIER	Lætitia	CA Thonon Agglomération	COCHE	Amélie	CC Rhône Crussol
DEFLANDRE	Antoine	CA Vienne Condrieu Agglomération	BOUSCARLE	Christine	CC Rumilly Terre de Savoie
PERRIN	Aurélie	CA Vienne Condrieu Agglomération	LASVÈNES	Matthieu	CC Terre Valserhône l'Interco
CHOFFAT	Nevil	CA Villefranche Beaujolais Saône	VOIRET	Martin	CC Thiers Dore et Montagne
BERTHELOT	Romain	CD 01	BOILEAU	Florence	CC Val de Drôme
POINARD	Aurélie	CD 38	DE LONGEVIALLE	Ghislain	Commune de Gleizé
ROCHE	Michaël	CD 38	FERRY	Myriam	ScoT du Bassin d'Aurillac, Carladès et Chataigneraie
VELLUET	Pierre-Jean	CD 38			
BONNEFONT-RICHIER	Sophie	CD 42			
VIGNANE	Matthieu	CD 42			
DUPIN	Karen	CD 63			
POUVIOT	Lydie	CD 63			

liste des inscrits à l'atelier

Nom	Prénom	Structure	Nom	Prénom	Structure
BARNEL	Sylvie	DDETS 38	JIMENEZ	Thomas	ADIL 01
BOISSIER	Loïc	DDETS 63	MARTEL	Violette	ADIL 01
MAKHLOUF	Céline	DDT 01	SILVA	Clémence	ADIL 26
MOUZÉ	Agnès	DDT 01	DE LONGEVIALLE	Philippe	ADIL 74
MERLIN	Julie	DDT 03	DELORME	Laura	ADIL 74
L ANDAIS	Nathalie	DDT 07	LEROUX	Amélie	AUCM
SCHAFF GRIGNON	Patricia	DDT 15	SAJALOLI	Manon	AURG
FUGIER	Martine	DDT 38	SAUVIGNET	Déborah	AURG
PAQUET	Laurence	DDT 63	DURANDO	Cécile	Epures
BOUYGE	Lucas	DDT 73	FRANCIOSO	Anne	UrbaLyon
DUPONT	Magali	DDT 73	ANDRE	Auriane	Agence Alpine des Territoires
EL BAZTA	Malika	DDT 74	HUGON	Claire	Action Logement
THOMAS	Sylvain	DDT 74	MONTÉRÉMAL	Lucile	Adoma
BERNAT	Corinne	DREAL Auvergne-Rhône-Alpes	USEO	Pierre	AURA Hlm
DUPLAIN	Maxime	DREAL Auvergne-Rhône-Alpes	LOPEZ NARDIN	Manuel	MLN-Conseil
LEFRANÇOIS	Geneviève	DREAL Auvergne-Rhône-Alpes	TOMI	Jean-Marc	SOLIHA Rhône-Grand Lyon
MORICHON	Aurélié	DREAL Auvergne-Rhône-Alpes	DUMONT	Jérémie	UNIS Lyon Rhône
TIBI	Vincent	DREAL Auvergne-Rhône-Alpes	MONSEGU	Clotilde	URHAJ AURA
CEZARD	Vincent	EPF 74			
BONNET	Julien	EPF Auvergne			
REYNAUD	Hélène	EPFL du Dauphiné			
GAUDIN	Franck	EPFL Savoie			
HILAIRE	Florence	EPORA			